



Écopoétique et respect du vivant dans les récits d'André Dhôtel (1938-1949) : fiction narrative et droit de l'environnement

FRANÇOIS SAGOT

*Enfin, avouez-le, les fleurs n'existent
pas autrement qu'une légende¹.*

– André Dhôtel

Dans cette formule provocante d'André Dhôtel tirée du *Grand rêve des floraisons*, il ne s'agit pas de nier la réalité des fleurs. L'auteur s'est au contraire montré un observateur attentif et passionné des plantes et des insectes², et, en particulier, les plus laids et les moins utiles pour l'être humain. En effet, ses réflexions théoriques comme ses récits affirment une ressemblance entre le vivant et la fiction, en ce que tous deux doivent leur existence au hasard, et que leur merveilleuse singularité échappe à la raison³.

De nombreux récits d'André Dhôtel s'offrent à une lecture écopoétique⁴ dans la mesure où ils dotent effectivement les plantes – et tout le règne vivant en général – d'une autonomie et d'une valeur remarquables. Cette considération accordée aux êtres vivants s'inscrit pourtant dans la trame de récits anthropocentrés, c'est-à-dire consistant surtout en la représentation d'actions

1. André Dhôtel, *Le Grand Rêve des floraisons*, Paris, Klincksieck, 2018, p. 29 ; paru initialement dans André Dhôtel, *Rhétorique fabuleuse*, Paris, Garnier, 1983.

2. Jean Follain, « André Dhôtel », dans Léonce Peillard (dir.), *Livres de France : bulletin d'information du Département étranger Hachette*, Paris, Librairie Hachette, 1963, p. 2. Par ailleurs, voir « André Dhôtel et la Nature », *Cahiers André Dhôtel*, Paris, La Route inconnue, 2015.

3. André Dhôtel et Jérôme Garcin, *L'École buissonnière : entretiens avec Jérôme Garcin*, Paris, Pierre Horay, 1984, p. 38.

4. Sur la définition de l'écopoétique, voir Pierre Schoentjes, *Ce qui a lieu : essai d'écopoétique*, Marseille, Éditions Wildproject, 2015.

humaines⁵. L'ambition de cet article, inscrit dans le sillage des recherches « droit et littérature⁶ », est de montrer comment la représentation littéraire d'actions humaines peut quand même doter les êtres vivants autres qu'humains d'une valeur intrinsèque. Certaines actions et considérations sur le vivant dans les fictions d'André Dhôtel entrent en résonance avec des notions centrales du droit de l'environnement français et international, comme les « fonctions écologiques » des milieux naturels, la « diversité du vivant » ou les « corridors écologiques ». Les convergences, mais aussi les écarts entre fictions et droit de l'environnement, seront ensuite lus à la lumière des réflexions théoriques de l'auteur, confirmant l'importance qu'il accorde à la valeur intrinsèque du vivant jusque dans sa démarche d'écriture. Les récits d'André Dhôtel se révèlent ainsi, en toute discrétion, un lieu d'« expérimentations juridiques » capable de questionner les fondements, les effets ou l'interprétation des « normes sociales et politiques que met en œuvre le droit »⁷, ici en matière environnementale.

Nous nous intéresserons en particulier à trois œuvres romanesques d'André Dhôtel (*David*⁸, *Le Village pathétique*⁹ et *Le Plateau de Mazagran*¹⁰), et à sa réflexion théorique entre 1938 et 1949. Cette période commence par l'achèvement du roman *David* et sa présentation infructueuse à Gallimard. Si ce roman n'est publié qu'en 1947 dans une édition de luxe puis en 1948 aux Éditions de minuit, sa rédaction en 1938 montre sa précocité au regard de la littérature « environnementale » française, dont on situe plutôt l'émergence dans la seconde moitié du xx^e siècle¹¹. En même temps, la constance avec laquelle André Dhôtel a soumis le manuscrit pour publication nous semble témoigner de l'importance qu'il a revêtu pour lui au cours de la décennie 1940. La

5. Par contraste, on peut leur opposer la nouvelle « Fait divers », tirée de *La Chronique fabuleuse*, Paris, Éditions de Minuit, 1955, qui raconte la métamorphose d'un pêcheur en aster.

6. On trouvera en particulier une synthèse des enjeux « droit et littérature » dans Christine Baron, *La Littérature à la barre : xx^e-xxi^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2021. Sur l'articulation plus spécifique entre littérature et droit de l'environnement, voir Judith Sarfati-Lanter, « Théocentrisme et écocentrisme : l'éthique environnementale d'Annie Dillard », *Revue de littérature comparée*, n° 386 (2023), p. 192-202, et « L'animisme en droit et en littérature : de quelques embûches et malentendus », *Revue Droit & Littérature*, n° 9 (2025), p. 117-127 ; Chris Hilson, « The Role of Narrative in Environmental Law: The Nature of Tales and Tales of Nature », *Journal of Environmental Law*, vol. XXXIV, n° 1 (2022), p. 1-24.

7. Pour les deux citations : Christine Baron, « Droit et littérature, droit comme littérature ? », *Tangence*, n° 125-126 (2021), p. 107-124 [en ligne], *OpenEdition Journals* [<http://journals.openedition.org.ezproxy.univ-paris3.fr/tangence/1424>].

8. André Dhôtel, *David*, Bordeaux, L'Arbre vengeur, 2022 [Paris, Éditions de Minuit, 1948].

9. André Dhôtel, *Le Village pathétique : roman*, Paris, Gallimard, 1974 [Paris, Gallimard, 1943].

10. André Dhôtel, *Le Plateau de Mazagran*, Lausanne, La Guilde du livre de Lausanne, 1960 [Paris, Éditions de Minuit, 1947].

11. Pierre Schoentjes, *op. cit.*, p. 50-51.

période couvre en outre un moment transitoire et décisif dans la vie de l'auteur. D'une part, la lecture des *Fleurs de Tarbes*¹² en 1941 nourrit chez l'auteur une réflexion approfondie qui donne lieu à de premiers écrits entre 1942 et 1945, avant d'aboutir à la publication, en 1949, d'un article intitulé «La rhétorique fabuleuse». D'autre part, la publication en 1943 des romans *Le Village pathétique* et *Nulle part* chez Gallimard entame une série de publications qui vient clore dix années de désespoir sur le plan éditorial¹³.

Représenter l'être vivant : fictions dhôtelliennes et droit de l'environnement

La première ambition de cet article est de comparer les représentations du vivant et du milieu naturel dans trois fictions d'André Dhôtel à diverses représentations juridiques du vivant issues du droit de l'environnement applicable en France. Cette comparaison met aussi en valeur la façon dont le récit anthropocentré peut néanmoins interroger le rapport au vivant et critiquer une éthique fondée sur son utilité.

David, déjà présenté, et *Le Village pathétique*, écrit en 1941 et publié en 1943 chez Gallimard, évoquent tous deux des «utopies collectivistes de retour à la terre¹⁴», inspirées peut-être par Jean Giono, la Trilogie de Pan et le Contadour, mais sans doute aussi par la communauté d'Aiglemont qui prit place dans les Ardennes¹⁵. *Le Plateau de Mazagran*, paru en 1946, se distancie nettement de cette thématique, mais comprend des passages notables où la «valeur intrinsèque du vivant» constitue un enjeu narratif.

Défense et traitements de la nature inutile

Le Village pathétique raconte l'histoire d'un couple de jeunes mariés, Julien et Odile Bouleurs, qui, désirant divorcer dès la fin du voyage qu'ils ont entrepris, s'installent un moment dans le village de Vaucelles. Odile Bouleurs, sans pouvoir expliquer son obstination à rester dans ce village, participe aux moissons et projette des travaux d'irrigation pour transformer le marais voisin en plan d'eau exploitable.

12. Jean Paulhan, *Les Fleurs de Tarbes* ou *La Terreur dans les lettres*, Paris, Gallimard, 1941.

13. Sur ce sujet, voir Christine Dupouy, *André Dhôtel : histoire d'un fonctionnaire : biographie*, Coissy-Beaubourg, Éditions Aden, 2008, p. 54-56, citant André Dhôtel et Jérôme Garcin, *op. cit.*, p. 27-23. *Le Plateau de Mazagran* donnera aussi lieu à des difficultés de publication (Jean-Claude Pirotte, Jean-Claude, Yves Charnet, Jean-Yves Debreuille, Christine Dupouy et Michaël Sheringham, «Table ronde organisée autour de Jean-Claude Pirotte», *Lire Dhôtel*, présenté par Christine Dupouy, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003, p. 17).

14. Christine Dupouy, *op. cit.*, p. 87. Philippe Blondeau parle quant à lui de «romans campagnards» dans *André Dhôtel* ou *Les Merveilles du romanesque*, Paris / Budapest / Turin, L'Harmattan, 2003, p. 17-33.

15. Pierre Schoentjes, *op. cit.*, p. 62.

Parmi les discours sur la nature que donne à lire *Le Village pathétique*, et qui étaient encore rares au moment de sa publication, l'on trouve une critique de l'appréciation des êtres vivants selon le seul critère de leur fonctionnalité. C'est le citadin Julien Bouleurs qui étend ce constat à toute la population, rurale comprise :

La nature, confia-t-il un jour à un gosse de huit ans, me paraît actuellement, dans nos pays du moins, aussi abandonnée des hommes que tu l'es toi-même avec tes habits déchirés. On dit beaucoup de belles phrases et il n'y a pas dix hommes qui éviteraient de casser une branche sans utilité. S'il reste des arbres, c'est qu'on n'a pas eu le temps de les abattre, ou qu'on a peur de manquer de bois plus tard¹⁶.

Si l'enfant est comparé à la nature abandonnée, c'est parce qu'il est le plus souvent laissé à lui-même dans le roman, entre sa charge de surveiller des bêtes qui vont paître aux sources et au marais, et les baignades pendant les moissons qui ne le concernent pas encore. Son lieu de prédilection, le marécage, est lui-même un lieu marginal, bien que voisin, dont les adultes ne s'occupent guère. Le projet d'atteinte au marais par la nouvelle venue, Odile Bouleurs, constitue une double attaque contre l'oisiveté : celle d'un lieu incultivé et celle d'enfants qui en ont fait leur terrain de jeu, et même leur « propriété¹⁷ ».

D'un côté ces « hectares de cirses et de saules nains » offrent aux enfants un refuge où ils peuvent donner libre cours à « l'innocence, la bataille, l'impudeur et le rêve¹⁸ » ; de l'autre, le plan d'eau est l'occasion de développer une activité touristique fructueuse. Mais l'opposition tourne court lorsque les rigoles creusées pour l'adduction des eaux finissent par contenter les enfants et leur font oublier leur révolte. Les autres manifestations de réticence contre le projet tiennent davantage à une certaine méfiance teintée de misogynie contre Odile Bouleurs qu'à un attachement au marais.

Seul Julien Bouleurs semble faire contrepoint à la tendance systématique d'Odile à mettre au jour le meilleur de toutes choses. Les talents poétiques inexploités de Julien suscitent d'ailleurs chez elle de véritables crises de rage, comme au début du roman : « J'ai vu sur ton front la paresse la plus détestable¹⁹. » À l'ambition acharnée d'Odile, on peut opposer non pas la paresse, mais l'industrie hasardeuse d'un homme qui trouve dans le marécage et les cours d'eau l'occasion de s'adonner à la pêche et à la botanique. La défense du végétal inutile occupe ainsi une place non négligeable, et peut-être un peu ironique, dans les difficultés sentimentales du couple parisien.

16. André Dhôtel, *Le Village pathétique*, op. cit., p. 197-198.

17. *Ibid.*, p. 173.

18. *Id.* pour les deux citations.

19. *Ibid.*, p. 15.

Finalement, Julien Bouleurs lui-même ne prend siège au conseil municipal que pour défendre le projet d'Odile, et l'aménagement du marais apparaît inéluctable²⁰. Cet épisode semble évoquer l'histoire de la transformation des campagnes ardennaises et plus généralement françaises au cours de la première moitié du xx^e siècle. Une certaine ironie du sort se dessine le récit transformation du lieu en source d'eau et de loisirs, puisqu'il l'était déjà à sa manière pour les enfants du village. L'une des dernières phrases du roman laisse deviner l'advenue du contraire de ce qui est attendu, à savoir la mise à mort du lieu au nom de sa bonification : « Des volées de corneilles tournaient au-dessus du marécage où se dessinerait inévitablement l'immense plan d'eau²¹. »

Ce qui est apparu sans remède dans le roman trouverait toutefois aujourd'hui des résistances importantes grâce à la mise au point d'un appareil juridique de défense des milieux naturels ordinaires, en particulier à partir des années 1970. Loin d'un éloge de l'inutilité comme dans le roman, la préservation des marais comme ceux des Ardennes s'est au contraire fondée sur la reconnaissance de nouvelles utilités, dites « fonctions écologiques ». On rencontre différentes formulations qui font des milieux naturels soit un objet d'intérêt général, soit des ressources à préserver, soit des milieux dont la préservation assure un certain nombre services. Ainsi la Convention de Ramsar en 1971, l'une des premières conventions internationales de protection de milieux naturels, justifie-t-elle « les fonctions écologiques fondamentales des zones humides en tant que régulateurs du régime des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune caractéristiques et, particulièrement, des oiseaux d'eau », lesquelles érigent les zones humides « ressource de grande valeur »²². On note toutefois un déplacement de cette notion d'intérêt puisqu'intervient l'idée de valeur comme simple « habitat d'une flore et d'une faune caractéristiques ». En particulier, le docteur en sciences politiques Pierre Chassé a pu constater que la notion d'« intérêt scientifique » avait servi à protéger des espèces et des milieux sans intérêt particulier²³. Il reste que la valeur intrinsèque du vivant sera explicitement reconnue au niveau international par la Charte mondiale de la nature proclamée en 1982.

20. *Ibid.*, p. 292-293.

21. *Ibid.*, p. 304.

22. Pour les deux citations : Nation Unies, *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine : conclue à Ramsar (Iran) le 2 février 1971*, n° 14583, 17 février 1976 [en ligne], UNTC [<https://treaties.un.org/pages/showDetails.aspx?objid=0800000280104c20>]. Elle a fait son entrée en vigueur en France le 1^{er} décembre 1986.

23. Pierre Chassé, « L'émergence du concept de biodiversité : changement de paradigme ou continuité dans l'action publique en faveur de la protection de la nature ? », *De la réserve intégrale à la nature ordinaire : les figures changeantes de la protection de la nature XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023.

À la suite de ces premières déclarations, le droit en vigueur (notamment la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et la création subséquente du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) contraindrait Odile à solliciter une autorisation des pouvoirs publics avant toute création d'un plan d'eau au détriment d'une zone humide²⁴. Le droit opposerait donc une résistance concrète aux aménagements, selon des principes assez distants de ceux que défend Julien : considérant les risques d'altération de l'habitat piscicole et de perturbation du réseau hydrique conduisent à soumettre, en Ardennes, la création de plans d'eau en zones humides à une surveillance particulière, voire à une autorisation préfectorale, en fonction de leur taille. Or l'importance de l'activité de la pêche dans les ruisseaux au village montre indirectement la présence d'une population piscicole, et la mention des corneilles (animaux charognards) au-dessus du marécage semble souligner l'altération des habitats à la suite de son aménagement.

Autrement dit, le droit de l'environnement offre ici l'obstacle que Julien Bouleurs a, au moins temporairement, appelée de ses vœux. D'un point de vue narratif, on peut s'interroger : Julien Bouleurs renonce-t-il à résister seulement par amour pour Odile ? Ou l'éthique de protection du vivant relève-t-elle avant tout d'un laisser-faire, privilégiant l'accommodement à toute ambition trop marquée, à l'image des enfants s'accommodent des nouvelles rigoles ?

La deuxième option semble condamner la vie des marais à une mort prochaine au nom du progrès et de l'initiative des ambitieux. Le récit n'apparaît pas en mesure d'accorder au vivant une capacité de résistance ou de nouveauté. Peut-être est-ce cette limite qui convainc André Dhôtel de la nécessité de « faire autre chose²⁵ » après *Le Village Pathétique* et d'élaborer sa théorie dans la *Rhétorique fabuleuse*. Et pourtant, son roman antérieur, *David*, porte déjà les marques de cette rhétorique qui fera la part belle à une attention ouverte au vivant et au respect de sa diversité.

La valeur intrinsèque du vivant

Un ouvrage antérieur développe plus explicitement la défense d'une valeur intrinsèque du vivant et de sa diversité. *David* raconte l'histoire de la transformation du Val Blanc, un vaste terrain cultivé comprenant le village de Bermont, dans les Ardennes, au cours des années 1920. Le récit relie l'histoire de ce terrain à David, un garçon dépourvu d'ambition, très respectueux des êtres vivants, indifférent à ses parents adoptifs successifs et doté d'un charme

24. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Aisne Vesle Suippe, *PAGD et Règlement*, p. 19, 98 [en ligne], *Siabaves* [<https://www.siabaves.fr/sage/les-documents-du-sage/#fancybox-3>].

25. Propos cité par Philippe Blondeau dans *André Dhôtel ou Les Merveilles du romanesque*, *op. cit.*, p. 39.

mystérieux. Ce personnage présente plusieurs points communs avec Julien Bouleurs, notamment son manque de résolution. Objet de convoitise plus qu'actant dans le récit, son charme déclenche ou justifie en partie le projet de M. Robier, riche propriétaire, de racheter la quasi-intégralité du Val blanc, avant de le laisser à l'abandon par dépit. Les conséquences de cet abandon sont d'abord perçues du point de vue du narrateur intra-diégétique, habitant passager de Bermont pendant son enfance, et qui avait connu David. Celui-ci, d'un point de vue surplombant, insiste sur la disparition des éléments familiaux dans le paysage : « [P]as de maisons, pas de cultures²⁶. »

Par analepse, on apprend ensuite la façon dont, quelques années auparavant, David était retourné dans le Val Blanc déserté et avait été confronté au spectacle d'une transformation « exaspérante ». Ce long passage montre aussi la façon dont est représentée la profusion inattendue du végétal ordinaire, dans sa puissance d'impression et sa variété, et comment un être vivant jugé aussi passif que le végétal transforme le lieu et redéfinit l'espace quand il est laissé à lui-même :

Le Val s'était modifié au cours des saisons d'une façon inattendue. Avec les céréales, les plantes qui vivent dans leur amitié, et même la plupart de celles qu'on rencontre habituellement dans les fossés avaient disparu. Une flore, qui n'est pas réputée plus sauvage ou plus rare avait pris la place. Ces plantes, cantonnées autrefois auprès des rails du chemin de fer lointain, ou sur des parcelles faméliques, s'étaient soudain révélées. Elles se répartissaient en taches irrégulières, cercles ou croissants, vastes dispositions, que l'envahissement des foins gris rendait imprécises²⁷.

Tanaïsis jaunes, vipérines, épervières, scabieuses, chicorées : cette variété de la nature en friche n'est pas seulement l'objet d'un étonnement. La communauté qui s'installe progressivement dans le Val Blanc à la suite de David adapte son comportement pour préserver cette nature sauvage ou féroce²⁸, à la fois ordinaire et exubérante. L'exemple de ces habitants offre un modèle de conduite qui fait de la diversité du vivant, y compris dans ses formes inutiles, une valeur en soi :

Ils gardaient pour leur campagne un infini respect, évitant de souiller ou de fouler une parcelle de ces immenses zones de végétation, à la limite desquels ils avaient fondé leurs demeures. Il est impossible d'exprimer cette gracieuse minutie, expression d'une timidité sans exemple²⁹.

26. André Dhôtel, *David*, op. cit., p. 39.

27. *Ibid.*, p. 154-155.

28. Voir à ce sujet l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, *De la réserve intégrale à la nature ordinaire : les figures changeantes de la protection de la nature XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023, p. 13-33.

29. André Dhôtel, *David*, op. cit., p. 229.

André Dhôtel élève, avec la communauté utopique à la fin de *David*, la diversité biologique au rang de valeur susceptible de motiver certains comportements, alors même que cette diversité est reconnue pour elle-même, indépendamment de toute utilité. Cette valeur intrinsèque fait l'objet de discussions politiques au niveau international en 1971³⁰ avant de revêtir une réalité sociale et juridique plus de quarante ans plus tard en droit européen³¹ et en droit international³². Le terme de diversité apparaît dans la loi française peu après, en 1995, à la suite de la directive « Habitats »³³.

La protection de la diversité s'appuie concrètement sur celle de certains habitats naturels, considérés pour eux-mêmes ou pour certaines espèces qu'ils abritent, ainsi que sur la protection d'espèces d'intérêt communautaire spécifiées en annexe. S'agissant de la nature ordinaire, celle-ci se fonde essentiellement sur une topologie, consacrée à l'échelle européenne par l'élaboration du réseau « Natura 2000 » de zones spéciales de conservation. Ce modèle juridique suppose la délimitation d'espaces ; or cette opération n'est pas sans soulever certaines difficultés, notamment en raison des modes de déploiement du vivant dans l'espace et de la variation naturelle des milieux. Le modèle du vivant mis en œuvre dans les récits d'André Dhôtel accuse ainsi les insuffisances d'une logique topologique de préservation des espèces.

Le déploiement du vivant dans les récits d'André Dhôtel

Chez André Dhôtel, les différentes parties d'un territoire sont caractérisées avant tout non par des rapports stables, mais par des échanges contingents et fluctuants entre les êtres vivants qui y séjournent plus ou moins durablement³⁴. La contingence forme ainsi la règle qui gouverne tous types de relations, qu'elles unissent un personnage à un lieu, comme son habitat, ou les personnages entre eux. Un bref retour sur *Le Village pathétique* montre cette relation d'échanges qui détermine les rapports entre les vivants et fait des lieux d'abord des occasions de rencontre inhabituelles voire étonnantes.

Un merle s'enfuit d'un tas de crottin et, se perchait sur un pommier, il siffla un thème enregistré probablement lors de la naissance du monde. Les fils électriques servaient de plongeurs aux hirondelles qui tombaient jusqu'à deux doigts du

30. En particulier avec le programme MAB lancé en 1971 sous l'impulsion de l'Unesco.

31. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

32. Convention sur la diversité biologique ouverte à la signature en juin 1992.

33. Notamment à l'ancien article 200-I de l'ancien Code rural devenu l'article L. 100-I du Code de l'environnement.

34. Cette esthétique de l'échange a été identifiée par Philippe Blondeau notamment dans « Hasard et aventures : pour une esthétique romanesque », *Cahiers André Dhôtel*, n° 1 (2003), p. 20-21.

goudron et glissaient au lieu de s'y écraser. C'était à peu près l'heure où les postes de T.S.F. diffusent leur première émission³⁵.

Le lieu apparaît ici comme le produit de trajectoires et de cheminements ponctuels ou réguliers d'êtres vivants, humains et non humains, lesquels sont grandement déterminés par le hasard. Le village même doit son existence à des séjours toujours précaires et que menace l'abandon ; on comprend alors que les enfants oublient rapidement le marécage pour leur baignade, au profit des nouveaux canaux d'irrigation. Aucun lieu n'échappe longtemps à une altération plus ou moins spectaculaire provoquée par divers flux humains, non humains ou minéraux. La valeur toute particulière qui semble attachée à certains espaces par exemple est d'abord narrative : elle tient à des opportunités singulières de rencontres inattendues et de distractions qui constituent les moteurs principaux de l'action dans les récits d'André Dhôtel. Si un élément topologique demeure, peut-être au détriment de tous les autres, c'est le chemin, qu'il soit tracé au préalable ou créé par le personnage (humain ou non humain) qui le sillonne.

Le lieu peut ainsi être en partie caractérisé par la qualité du cheminement (ainsi des rives marécageuses proches de la propriété de Robier que l'on traverse en pataugeant). Il peut aussi apparaître en négatif comme ce dont on se détourne, tel le marais en bordure du village de Vaucelles dans *Le Village pathétique*, ou celui près de la terrasse de Robier dans *David*. Mais toute approche approfondie du lieu est avant tout caractérisée par une ouverture à la rencontre, notamment avec le vivant. C'est la vision en particulier qui précipite la majorité de ces rencontres, abolissant ainsi les contraintes de déplacement et la distance. De ce fait, toute configuration topologique s'efface au profit de l'audace erratique des êtres vivants, comme cette « fougère septentrionale très rare dans nos régions » qu'un botaniste trouve en plein faubourg dans *David*, et qui lui « fit maudire, une fois de plus, tout un monde de choses établies » et partir pour le Val Blanc³⁶.

Le droit de l'environnement, dès lors qu'il a pris pour objet des habitats naturels, a consisté en une délimitation de zones plus ou moins étendues afin d'y restreindre, voire d'y interdire, un certain nombre d'activités humaines. La protection effective de milieux naturels reposait donc essentiellement sur la délimitation et la qualification d'un territoire, par décision des pouvoirs publics ou par l'application directe de critères légaux ou réglementaires. Les remarquables modifications apportées successivement entre 2017 et 2019 aux critères de qualification d'une zone humide à préserver illustrent les difficultés

35. André Dhôtel, *Le Village pathétique*, op. cit., p. 89.

36. Pour les deux citations : André Dhôtel, *David*, op. cit., p. 198.

liées à son identification, ainsi que les conséquences dramatiques qui peuvent en résulter³⁷.

On a alors pu parler d'un « troisième temps » de la défense de l'environnement lorsque les lois « Grenelle I » et « Grenelle II », adoptées en 2009 et 2010, ont permis d'étendre les moyens de protection de la biodiversité aux « routes naturelles » (dites « trame verte » et « trame bleue ») qui peuvent connecter entre elles les réserves de biodiversité déjà identifiées³⁸. L'objectif de cette politique de « Trame Verte et Bleue », ou TVB, est de constituer des réseaux capables d'assurer une continuité écologique sur le territoire et de maintenir une diversité génétique par le désenclavement des réserves. Si la question de la délimitation de ces « corridors écologiques » demeure, ce nouvel objet juridique présente l'avantage de prendre en compte le vivant dans sa dynamique et son déploiement, et de faire émerger la question écologique dans des espaces urbains et péri-urbains susceptibles de s'y intégrer.

Cette innovation juridique introduit, avec la notion de « continuité écologique³⁹ », un nouveau modèle de protection de l'environnement complémentaire de celui de l'habitat : le « corridor ». On trouve une proximité remarquable entre le « corridor écologique » et les conditions dans lesquelles les vivants chez Dhôtel peuvent cheminer librement et s'ouvrir à des rencontres. La pratique d'écriture d'André Dhôtel semble suivre ce modèle de la voie ouverte, dont on trouve une illustration dans son roman de 1947, intitulé *Le Plateau de Mazagran*. Un attrait inexplicable pour le marécage voisin de leur lieu de travail motive Maxime et son ami Gabriel à le fréquenter, avant qu'un de leurs camarades ne leur parle de la haute vallée de l'Aisne qui l'alimente en eau :

Cette simple observation mit en mouvement toute une série de circonstances, car il semble parfois que les circonstances sont attachées les unes aux autres comme les wagons d'un grand train de marchandises chargés de fleurs, de bêtes, de minéraux, de glace, d'ennuis, de joies et de rêves, et aussi, de loin en loin, parfaitement vides. En effet Maxime et Gabriel eurent bientôt le violent désir de franchir le coteau et d'aller voir cette vallée dont la rivière baignait Rigny⁴⁰.

Maxime et Gabriel s'aventurent donc sans but vers l'Aisne, songent à son bord un moment, avant d'apercevoir quelque chose :

37. Centre de ressources des milieux humides, rubrique « Le Conseil d'État conforte la nouvelle définition des zones humides » [en ligne], *Zones humides* [<https://www.zones-humides.org/le-conseil-d-etat-conforte-la-nouvelle-definition-des-zones-humides>].

38. Marie Bonnin, *Les Corridors écologiques : vers un troisième temps du droit de la conservation de la nature ?*, Paris, L'Harmattan, 2008.

39. Cette « continuité » a été reconnue en droit français avec la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement (1), Article 121.

40. André Dhôtel, *Le Plateau de Mazagran*, *op. cit.*, p. 160-161.

Ils distinguèrent d'abord de longues ondulations, et leur attention devint d'autant plus vive qu'ils s'attendaient à un événement d'une futilité inouïe : quelque poisson dans le plus grand secret devait gober des mouches.

Mais ce fut un visage encadré de cheveux noirs qui apparut soudain, et Maxime et Gabriel furent bouleversés de reconnaître Jeanne Chardon. La jeune fille nageait lentement comme si elle voulait éviter de faire du bruit, et jouir du calme et de la fraîcheur de l'eau⁴¹.

Ainsi, en traversant un marécage, le personnage principal Maxime et son ami Gabriel font la rencontre inattendue de celle qui fera oublier à Maxime ses amours malheureuses et ouvrira la voie au dénouement de l'intrigue. Le marécage remplit, du point de vue narratif, la fonction précise d'un « corridor écologique », assurant à la fois continuité, désenclavement et possibilité de rencontres. Dans l'écriture narrative d'André Dhôtel, le vivant apparaît ainsi comme une illustration des migrations possibles, la source d'un tracé à suivre, et le relais d'une promesse confuse qui motive le départ vers l'aventure.

La rhétorique fabuleuse, ou « plaider la cause d'une juste diversité »

Cette ressemblance remarquable dans les représentations du vivant entre des textes d'avant 1950 et des normes bien postérieures trouve chez André Dhôtel un fondement théorique à la fois littéraire et philosophique.

La mise au point de cette méthode d'écriture se trouve déjà en germe avant 1949. Le terme de « rhétorique fabuleuse », bien avant de servir de titre à un recueil de 1983⁴², est évoqué en 1945 dans une lettre à Jean Paulhan⁴³. André Dhôtel admet plus tard la suggestion de Jérôme Garcin de faire de ce terme « le sous-titre de [son] œuvre⁴⁴ ». Tout un groupe de notes prises par l'auteur entre 1942 et 1945 pour un essai intitulé « La littérature et le hasard⁴⁵ » manifeste par ailleurs son attention pour l'inventivité du vivant, hors de toute intentionnalité :

C'est tout de même curieux de se trouver dans la nature en même temps que des êtres qui ne pensent à rien et agissent dans un merveilleux équilibre et se livrent

41. *Ibid.*, p. 161.

42. André Dhôtel, *Rhétorique fabuleuse*, *op. cit.*

43. Une présentation précise de la genèse de cette « rhétorique fabuleuse » est proposée dans Philippe Blondeau, *André Dhôtel ou Les Merveilles du romanesque*, *op. cit.*, p. 92-98. La lettre à Jean Paulhan date du 18 août 1945 et est reproduite dans *Cahiers André Dhôtel*, n° 2 (2004), p. 54-55, avec le commentaire suivant : « Et, après tout, il y a peut-être une loi poétique dans l'histoire naturelle. »

44. André Dhôtel et Jérôme Garcin, *op. cit.*, p. 51.

45. La plupart de ces notes ont été réunies et publiées dans André Dhôtel, *La Littérature et le hasard*, Saint-Clément, Fata Morgana, 2015. Ce titre a bien été le choix de l'auteur. Elles sont étudiées, avec d'autres plus fragmentaires et restées inédites, dans Philippe Blondeau, « Nature et littérature (À propos de *La littérature et le hasard*) », *Cahiers André Dhôtel*, n° 13 (2015), p. 124-132.

à des complications fabuleuses, et en somme n'ont de raison de vivre que d'exister et d'être superflues⁴⁶.

On retrouve aussi dans ces notes la définition de la littérature comme « rencontre d'une parole avec un événement non encore formulé⁴⁷ ». L'œuvre littéraire et l'être vivant ont donc très tôt en commun, chez André Dhôtel, d'être hasardeux et réjouissants hors de toute connaissance rationnelle. Dans l'article intitulé « Rhétorique fabuleuse », publié parmi les « Questions Rhétoriques » des *Cahiers du Sud* en 1949, André Dhôtel défend ainsi une littérature détachée du « souci d'une efficacité précise⁴⁸ », contre une culture qu'il trouve trop attachée à l'ordre et à la rationalité. Cette littérature superflue est reléguée à une place mineure, comme « par distraction », alors qu'elle est pourtant plus proche de la réalité du monde, lequel est le produit de hasards plus que de lois rationnelles.

Ce que l'on peut considérer comme un réquisitoire contre la logique, notamment dans l'écriture romanesque⁴⁹, trouve son originalité dans le prolongement établi entre le langage et le déploiement des vies autres qu'humaines, tant dans leur variété que dans leur caractère hasardeux⁵⁰. La littérature n'est alors jamais autant créative que lorsqu'elle se plie à ce mode spontané de génération propre à la nature et s'écarte de toute démarche de rationalisation : elle prend alors pour Dhôtel le nom de fable ou de rhétorique fabuleuse. Cette métaphysique caractérise ainsi l'acte de langage et la fiction comme des formes de vie parmi d'autres. Les organisations biologiques et les organisations sociales s'y interpenètrent et se confondent⁵¹, de sorte que l'être vivant le plus ordinaire peut devenir un agent potentiel du récit, doté d'une valeur de principe.

L'article d'André Dhôtel se conclut par la mise en récit de cette recherche d'écriture, par laquelle se rejoignent explicitement une méthode d'écriture et une éthique fondée sur l'imitation à distance et l'admiration du vivant non humain, sans volonté de possession. Un an plus tard, André Dhôtel confirme dans un autre article la parenté entre l'écriture littéraire et le respect pour la liberté du vivant :

Le vrai roman s'affirme en dehors de ceux, par exemple, qui barricadent leurs bois, de crainte qu'un passant n'y cueille une fleur, un champignon, n'y entende

46. *Ibid.*, p. 91.

47. *Ibid.*, p. 104

48. André Dhôtel, *Rhétorique fabuleuse*, *op. cit.*

49. Philippe Blondeau, *André Dhôtel ou Les Merveilles du romanesque*, *op. cit.*, p. 94.

50. André Dhôtel, « Rhétorique fabuleuse », *Cahiers du sud*, n° 296 (1^{er} juillet 1949), p. 3.

51. Jacques Brenner parlait ainsi d'absence « d'opposition entre l'ordre humain et l'ordre naturel » dans « Un héros au cœur cabalistique », dans Léonce Peillard (dir.), *Livres de France : bulletin d'information du Département étranger Hachette*, *op. cit.*, p. 6.

un oiseau; en dehors des forteresses de la vérité où un sou et un sou, un homme un matricule⁵².

Si cette démarche littéraire éco-consciente se rapproche de certains discours juridiques environnementaux, elle n'en rejette pas moins ouvertement tout ordre, toute rationalité, et par conséquent toute fixation d'un code de conduite. Un semblable paradoxe sur le plan des sciences naturelles permet toutefois de nuancer. La précision des descriptions botaniques dans les récits est au service d'une quête de l'inconnu face aux plantes, de l'aveu même d'André Dhôtel⁵³. De même que la connaissance scientifique n'a pour fin que de nourrir l'admiration et, *in fine*, de faire mieux voir l'inconnu, de même il semble que l'éthique du vivant pointe vers un idéal inaccessible de « minutie » extrême, au-delà de tout code de conduite. L'« attention infinie » que David prête aux insectes, au détriment de son propre confort, confine à la sainteté⁵⁴. Le rapport à cet idéal n'en est pas moins écrit dans les termes d'un cheminement et d'une plus ou moins grande proximité. Un tel idéal manifeste l'insuffisance de prescriptions et prohibitions fixées quant à des êtres vivants par essence imprévisibles⁵⁵, mais il permet aussi d'en apprécier la valeur relative.

Conclusion

Dès les années 1940, André Dhôtel élabore dans ses romans des personnages qui prennent en compte la valeur du vivant non humain sans utilité ni esthétique particulière, et se caractérisent par une motivation à ne rien faire. Ce soin de laisser-faire, André Dhôtel le rapproche avec humour de caractères mal considérés d'ordinaire, comme la paresse ou la timidité, mais il prend tout son sens à la lumière des questions écologiques dont Dhôtel avait déjà conscience, et qui sont entrées dans la sphère juridique et politique à partir des années 1970. Les romans d'André Dhôtel sont ainsi le moyen de prendre conscience de conduites et de valeurs possibles par le biais de la narration. Au-delà de la représentation, ils sont une mise en œuvre de la confiance dans le déroulement spontané de la nature et de la fable, et de l'admission du hasard dans la suite

52. André Dhôtel, « Préface pour mille romans », publié vers 1950 dans un journal de Seine et Marne, reparu dans *Cahiers André Dhôtel*, n° 1 (2003), p. 72.

53. « Plus une plante est connue, plus elle finit par nous paraître étrange », dit-il dans un entretien radiophonique avec le naturaliste Georges Becker diffusé en avril 1975 sur *France Culture*, et retranscrit dans *Cahiers André Dhôtel*, n° 13 (2015), p. 74.

54. André Dhôtel, *David*, *op. cit.*, p. 28, et notamment : « Il se détournait d'un sentier pour ne pas déchirer une toile d'araignée, se laissait envahir lorsqu'il se couchait dans un fossé. Des guêpes se posaient sur son visage, sans qu'il fit un geste pour les chasser » (*id.*).

55. Dans son essai récent sur les œuvres romanesques d'André Dhôtel, Emmanuel Robier relie la « liberté inégalable » du monde sauvage à son caractère « insaisissable », « inconnais-sable de manière définitive » (Emmanuel Robic, *Quelle(s) poésie(s) dans l'œuvre romanesque d'André Dhôtel?*, Paris, L'Harmattan, 2025, p. 54-55).

des événements. Les discours les plus actuels qui prônent la non-intervention dans les espaces naturels peuvent ainsi trouver dans les récits et le programme littéraire d'André Dhôtel plus d'un écho : « Favoriser le laisser-faire, c'est avant tout faire confiance au libre jeu des processus de la nature. C'est également accepter les déséquilibres, l'incertitude et les surprises qui caractérisent l'évolution des milieux⁵⁶. »

À la double lumière du droit et des sciences de l'environnement, les récits d'André Dhôtel entre 1938 et 1949 offrent ainsi le moyen de percevoir dans l'intimité de la lecture la valeur du vivant ordinaire, de la diversité biologique et des voies laissées ouvertes pour le déploiement du vivant. Il se manifeste une parenté entre cette œuvre romanesque et les discours qui ont fondé voire structuré le droit de l'environnement en vigueur en France aujourd'hui. Parodiant la phylogénie, on est tenté de supposer devant cette parenté l'existence d'un ancêtre commun, qui ne serait autre qu'une éthique des sciences naturelles. Fort d'un imaginaire attentif au détail et à l'observation du vivant, André Dhôtel, à travers une démarche littéraire intégrée à une conduite soucieuse du vivant, a fini par être rejoint, après quarante ans, par la réalité du droit.

Références

- ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *De la réserve intégrale à la nature ordinaire: les figures changeantes de la protection de la nature XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023.
- BARON, Christine, « Droit et littérature, droit comme littérature? », *Tangence*, n° 125-126 (2021), p. 107-124 [en ligne], *OpenEdition Journals* [<http://journals.openedition.org.ezproxy.univ-paris3.fr/tangence/1424>].
- , *La Littérature à la barre: XX^e-XXI^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 2021.
- BARRAUD, Régis, « Ne pas intervenir, laisser évoluer librement la nature? Approche généalogique et enjeux contemporains », dans Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, *De la réserve intégrale à la nature ordinaire: les figures changeantes de la protection de la nature XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023, p. 113-126.
- BLONDEAU, Philippe, « Nature et littérature (À propos de *La littérature et le hasard*) », *Cahiers André Dhôtel*, n° 13 (2015), p. 124-132.
- , *André Dhôtel ou Les Merveilles du romanesque*, Paris / Budapest / Turin, L'Harmattan, 2003.
- , « Hasard et aventures: pour une esthétique romanesque », *Cahiers André Dhôtel*, n° 1 (2003), p. 14-24.
- BONNIN, Marie, *Les Corridors écologiques: vers un troisième temps du droit de la conservation de la nature?*, Paris, L'Harmattan, 2008.

56. Régis Barraud, « Ne pas intervenir, laisser évoluer librement la nature? Approche généalogique et enjeux contemporains », dans Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, *op. cit.*, p. 113.

- BRENNER, Jacques, « Un héros au cœur cabalistique », dans Léonce PEILLARD (dir.), *Livres de France: bulletin d'information du Département étranger Hachette*, Paris, Librairie Hachette, 1963, p. 5-7.
- CENTRE DE RESSOURCES DES MILIEUX HUMIDES, rubrique « Le Conseil d'État conforte la nouvelle définition des zones humides » [en ligne], *Zones humides* [<https://www.zones-humides.org/le-conseil-d-etat-conforte-la-nouvelle-definition-des-zones-humides>].
- CHASSÉ, Pierre, « L'émergence du concept de biodiversité: changement de paradigme ou continuité dans l'action publique en faveur de la protection de la nature? », *De la réserve intégrale à la nature ordinaire: les figures changeantes de la protection de la nature XIX^e-XXI^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023, p. 87-100.
- DHÔTEL, André, *David*, Bordeaux, l'Arbre vengeur, 2022 [Paris, Éditions de Minuit, 1948].
- , *Le Grand Rêve des floraisons*, Paris, Klincksieck, 2018; paru initialement sous le titre *Rhétorique fabuleuse*, Paris, Garnier, 1983.
- , *La Littérature et le hasard*, Saint-Clément, Fata Morgana, 2015.
- , Georges BECKER et Patrick REUMAUX, « Entretien avec Georges Becker et Patrick Reumaux », *Cahiers André Dhôtel*, n° 13 (2015), p. 73-79 [retranscription d'un entretien radiophonique diffusé sur *France Culture* en avril 1975].
- et Jean PAULHAN, « Choix de lettres », *Cahiers André Dhôtel*, n° 2 (2004), p. 15-118.
- , « Préface pour mille romans », *Cahiers André Dhôtel*, n° 1 (2003), p. 71-72, [1950, journal de Seine-et-Marne non identifié].
- et Jérôme GARCIN, *L'École buissonnière: entretiens avec Jérôme Garcin*, Paris, Pierre Horay, 1984.
- , *Le Village pathétique: roman*, Paris, Gallimard, 1974 [1943].
- , *Le Plateau de Mazagran*, Lausanne, La Guilde du livre de Lausanne, 1960 [Paris, Éditions de Minuit, 1947].
- , *La Chronique fabuleuse*, Paris, Éditions de Minuit, 1955.
- , « Rhétorique fabuleuse », *Cahiers du sud*, n° 296 (juillet 1949), p. 3-13.
- DUPOUY, Christine, *André Dhôtel: histoire d'un fonctionnaire: biographie*, Coissy-Beaubourg, Éditions Aden, 2008.
- FOLLAIN, Jean, « André Dhôtel », dans Léonce PEILLARD (dir.), *Livres de France: bulletin d'information du Département étranger Hachette*, Paris, Librairie Hachette, 1963, p. 2-4.
- HILSON, Chris, « The Role of Narrative in Environmental Law: The Nature of Tales and Tales of Nature », *Journal of Environmental Law*, vol. XXXIV, n° 1 (2022), p. 1-24.
- NATION UNIES, *Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine: conclue à Ramsar (Iran) le 2 février 1971*, n° 14583, 17 février 1976 [en ligne], *UNTC* [<https://treaties.un.org/pages/showDetails.aspx?objid=0800000280104c20>].
- PAULHAN, Jean, *Les Fleurs de Tarbes ou La Terreur dans les lettres*, Paris, Gallimard, 1941.
- PIROTTE, Jean-Claude, Yves CHARNET, Jean-Yves DEBREUILLE, Christine DUPOUY et Michaël SHERINGHAM, « Table ronde organisée autour de Jean-Claude Pirotte », *Lire Dhôtel*, présenté par Christine Dupouy, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003, p. 11-20.
- PLUEN, Patrick, « La Nature et le Sacré », *Cahiers André Dhôtel*, n° 13 (2015), p. 107-121.

ROBIC, Emmanuel, *Quelle(s) poésie(s) dans l'œuvre romanesque d'André Dhôtel?*, Paris, L'Harmattan, 2025.

SARFATI-LANTER, Judith, « L'animisme en droit et en littérature: de quelques embûches et malentendus », *Revue Droit & Littérature*, n° 9 (2025), p. 117-127.

—, « Théocentrisme et écocentrisme: l'éthique environnementale d'Annie Dillard », *Revue de littérature comparée*, n° 386 (2023), p. 192-202.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) AISNE VESLE SUIPPE, *PAGD et Règlement* [en ligne], *Siabaves* [<https://www.siabaves.fr/sage/les-documents-du-sage/#fancybox-3>].

SCHOENTJES, Pierre, *Ce qui a lieu: essai d'écopoétique*, Marseille, Éditions Wildproject, 2015.